

Conditions générales panel enquêtes JARDILAND

Préambule

La société Jardiland, société par actions simplifiée au capital de 167 896 554,71 € dont le siège social est situé 1, Quai Gabriel Péri 94340 Joinville le Pont, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 306 844 622, a missionné la société CoSpirit, société anonyme au capital de 110 382,55 € dont le siège social est situé 19, Rue Martel 75010 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 423 437 953, afin de constituer, animer et interroger un panel de personnes physiques à des fins d'études de marché et de sondages concernant :

- Ses catalogues, prospectus et documents publicitaires distribués en boîtes aux lettres,
- Les attentes de la clientèle / des individus concernant sa communication, les produits et services proposés par Jardiland,
- L'expérience client / consommateur.

Dans ce cadre, la société CoSpirit a été missionnée par Jardiland afin de gérer au nom et pour le compte de cette dernière, tous les aspects de la relation avec les panélistes, notamment l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription au panel (ci-après « les conditions générales ») et l'organisation des tirages au sort liés.

En aucun cas, l'adhésion du panéliste aux présentes conditions générales ne crée de lien de subordination, que ce soit avec Jardiland, CoSpirit, leurs partenaires ou membres de leur groupe. Le panéliste demeure libre de cesser à tout moment de participer aux enquêtes, soit qu'il ait expressément manifesté sa volonté en ce sens, soit qu'il ne donne pas suite à un e-mail.

Article 1 champ d'application

Les présentes conditions générales régissent toutes les enquêtes mises en œuvre par CoSpirit au nom et pour le compte de Jardiland, auxquelles le panéliste participe, ainsi que le tirage au sort éventuellement organisé à l'issue d'une enquête.

Elles ont vocation à exposer les conditions selon lesquelles les panélistes sont éligibles à la participation aux enquêtes, le cas échéant les modalités de leur participation et celles du tirage au sort.

Article 2 conditions d'éligibilité

1. La participation au panel est ouverte exclusivement aux personnes physiques répondant à l'ensemble des critères suivants :
 - personnes physiques majeures,
 - résidant en France métropolitaine (hors Corse)
 - disposant d'une adresse électronique valide,
 - disposant d'un accès à Internet,
 - ayant préalablement accepté d'être contactées par e-mail pour les motifs visés en préambule,
 - ayant renseigné l'ensemble des informations requises dans le formulaire d'inscription à savoir : présence ou non d'un « stop pub » sur la boîte aux lettres, type d'habitation

(maison, appartement, autre), coordonnées postales et confirmation des informations suivantes : nom, prénom, adresse e-mail

- ayant accepté sans réserve les présentes conditions générales.
2. Les panélistes sont informés que les zones couvertes par les campagnes publicitaires de Jardiland sont susceptibles d'évoluer, de même que les personnes ciblées par la campagne. Pour exemple, dans le cadre de la distribution de dépliant publicitaires, les panélistes ayant apposé un autocollant « stop pub » sur leur boîte aux lettres ne pourront pas participer. Par conséquent, un panéliste peut être exclu des enquêtes réalisées lorsque par l'effet de la modification d'une zone, la résidence du panéliste se trouve exclue du périmètre. Le cas échéant, les réponses aux enquêtes réalisées antérieurement restent exploitables et la participation du panéliste au tirage au sort reste valide. Le panéliste pourra de nouveau être sollicité pour des enquêtes ultérieures si une nouvelle évolution de la zone de distribution y réintègre son adresse postale ou en cas d'évolution des personnes ciblées.
 3. La participation au panel est gratuite et sans obligation d'achat. Une seule participation par foyer est autorisée. Le panéliste est informé qu'un contrôle de cohérence est effectué par CoSpirit.

Article 3 modalités de participation et déroulement des enquêtes

1. Le panéliste sera principalement sollicité par e-mail pour répondre aux enquêtes permettant de déterminer s'il a reçu dans sa boîte aux lettres les documents de Jardiland, éventuellement recueillir ses impressions sur la qualité de ces documents, la communication de l'enseigne et l'interroger sur ses attentes et son expérience client / consommateur. Les enquêtes se déroulent tout au long de l'année, selon un rythme aléatoire déterminé par CoSpirit. Le panéliste est informé que le délai imparti pour répondre à l'enquête portant sur la réception du prospectus est généralement de 4 jours à compter de la réception de l'e-mail. Ce délai pourra être modifié pour les enquêtes portant sur la communication, les produits et service de l'enseigne, l'expérience client : le panéliste en sera informé le cas échéant. Le panéliste qui ne participerait pas à une enquête, ou participerait hors délai, sans avoir manifesté sa volonté de ne pas recevoir les enquêtes ultérieures, pourra de nouveau être sollicité.
2. Pour participer à l'enquête sur la réception du prospectus le panéliste doit :
 - Résider à une adresse référencée comme distribuable dans les référentiels des distributeurs
 - Ne pas avoir apposé sur sa boîte aux lettres d'autocollant « stop pub », ou toute indication autrement formulée ayant vocation à refuser les publicités en boîtes aux lettres,
 - Répondre à la question « avez-vous reçu notre prospectus ? », par un clic sur le bouton « oui » ou « non » intégré à l'e-mail,
 - Le cas échéant, confirmer ses coordonnées et informations (adresse postale, type d'habitation, présence de stop pub sur la boîte aux lettres),
 - Le cas échéant, répondre aux questions complémentaires sur la qualité du document,

- Le cas échéant, répondre aux questions portant sur ses attentes en tant que client Jardiland et/ou son expérience client au sein de l'enseigne et/ou en tant que consommateur,
 - Le cas échéant, accepter la mise à jour des présentes conditions de participation,
 - Et ce avant l'expiration du délai précisé dans l'e-mail.
3. Pour participer aux enquêtes spécifiques, le panéliste devra répondre aux questions dédiées qui pourront notamment porter sur la communication de Jardiland, ses attentes en tant que client Jardiland et/ou son expérience client au sein de l'enseigne et/ou en tant que consommateur et/ou éventuellement aux questions permettant de qualifier son profil (exemple : âge, sexe...), sans que cette liste ne soit exhaustive.
 4. À l'issue de sa participation à l'enquête conformément aux modalités ci-dessus, le panéliste sera inscrit au tirage au sort éventuellement organisé à l'issue de celle-ci, pour tenter de gagner l'un des lots mis en jeu.
 5. CoSpirit se réserve le droit d'exclure de l'enquête concernée et/ou du panel, tout participant ayant communiqué ou tenté de communiquer des informations inexactes. De la même façon, CoSpirit se réserve le droit d'exclure du panel, le panéliste n'ayant pas donné suite aux messages successifs l'invitant à accepter les conditions générales mises à jour.

Article 4 contrôle de fiabilité

Le panéliste est informé que dans le cadre de son mandat, CoSpirit peut réaliser des opérations de contrôle de fiabilité des réponses apportées aux enquêtes par tous moyens ; le résultat de ces contrôles pouvant avoir pour conséquence l'exclusion du panéliste.

Article 5 responsabilité

Il est rappelé que CoSpirit organise les enquêtes de façon aléatoire et peut être amenée à reporter ou supprimer une enquête sans que les panélistes puissent engager sa responsabilité à ce titre.

Par ailleurs, la participation au panel se faisant via le canal internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les réseaux de communication électroniques.

En conséquence, CoSpirit ne serait en aucune circonstance tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites internet permettant d'accéder au panel (ci-après le(s) « Site(s) »), du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toute information et/ou données diffusées sur les Sites ;
- si les Sites ne fonctionnaient pas sans interruption ou s'ils contenaient des erreurs informatiques ;

- de tout dysfonctionnement pouvant affecter le réseau Internet et en conséquence empêcher le bon déroulement/fonctionnement du « PC », de tout problème de configuration ;
- de toute défaillance technique (tel qu'un mauvais état de la connexion internet du participant), matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer ;
- si un participant était déconnecté par son fournisseur d'accès au réseau mobile et/ou Internet ;
- de la transmission, de la réception ou de la non-transmission, non réception de toutes données, informations ou des courriers électroniques ;
- de la qualité des informations données ou reçues ;
- de la perte de toutes données ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- en cas de panne électrique ou d'incident sur le serveur ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique.

La connexion de toute personne aux Sites et la participation des panélistes se faisant sous leur entière responsabilité, il résulte de ce qui précède que CoSpirit n'est en aucun cas responsable de tout dommage causé au téléphone et/ou à l'ordinateur d'un panéliste et ce, quelle qu'en soit la raison. Dès lors, il appartient à tout panéliste de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement téléphonique et/ou informatique.

Article 6 : tirage au sort

Toute participation valable aux enquêtes mises en œuvre par CoSpirit pour le compte de Jardiland dans les conditions exposées ci-dessus, permet au panéliste d'être inscrit au tirage au sort éventuellement organisé à l'issue de l'enquête par CoSpirit pour le compte de Jardiland. Il est rappelé à toutes fins utiles que CoSpirit ne s'engage sur aucune périodicité pour les enquêtes.

Lorsqu'il est proposé, le tirage au sort lié à une enquête est réalisé dans les 15 jours suivant le délai imparti pour répondre à celle-ci. Il est réalisé dans les locaux de l'organisatrice par les membres de son personnel.

6.1 Participation

Le tirage au sort est réservé aux panélistes participants aux campagnes d'interrogation mises en œuvre par CoSpirit pour Jardiland.

Il est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure respectant les conditions suivantes :

- l'ensemble des conditions d'éligibilité d'inscription au panel telles qu'exposées ci-dessus,
- la réponse ou les réponses aux questions de l'enquête selon les modalités énoncées ci-dessus,
- l'acceptation des conditions générales.

L'inscription à un tirage au sort étant liée à la participation à une enquête, une seule participation par foyer et par enquête est possible. Toute participation additionnelle sera rejetée.

La participation se fait uniquement en ligne, par e-mail adressé dans le cadre de l'enquête. Aucun autre mode de participation n'est accepté.

Le personnel salarié de CoSpirit, de même que celui du Groupe Invivo, les membres de leur famille et conjoints, les personnes morales et tous partenaires ayant participé à l'organisation du tirage au sort en sont exclus.

Toute fraude, toute information inexacte ou mensongère communiquée par un participant, entrainera la nullité de sa participation.

6.2 Dotations

1. Lots mis en jeu

Pour chaque tirage au sort, 10 cartes cadeaux Jardiland d'une valeur commerciale unitaire de 50 €, sont mises en jeu. 10 (dix) gagnants seront tirés au sort et remporteront chacun une carte cadeau de 50 €.

Les cartes sont valables 1 an à compter de leur date d'émission et sont utilisables dans tous les magasins participants, dont la liste est consultable via le lien suivant :

<https://www.jardiland.com/media/pdf/Magasins-Participants-Carte-Cadeau.pdf>

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuel représentant les lots et intégrés à l'e-mail d'enquête le sont à titre d'exemple indicatif, et ne constituent pas des représentations contractuelles des gains.

Les lots gagnés ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

L'organisatrice et le mandant se réservent le droit, si des circonstances indépendantes de leur volonté l'exigeaient, de modifier la dotation et de la remplacer par un lot d'une valeur au moins équivalente que ce soit en cas d'indisponibilité du lot ou pour toute autre raison que ce soit, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

2. Mise à disposition des dotations

Les lots seront adressés par courrier envoyé à l'adresse figurant sur leur participation tirée au sort. En cas que de besoin, les participants pourront être préalablement prévenus par courrier simple, par téléphone, email ou toute autre mode.

En sus des dix participations gagnantes, dix participations de réserve par enquête seront tirées au sort. Elles seront utilisées de la manière suivante :

- En cas d'impossibilité d'attribution d'un prix gagnant pour quelque motif que ce soit, dans un délai d'un mois à compter de la date d'information du gagnant ou de l'envoi du lot.
- Chaque lot non distribué sera attribué au gagnant titulaire de la première participation de réserve, et ainsi de suite jusqu'à l'attribution définitive des lots.
- A défaut, les lots reviendront à JARDILAND qui pourra en disposer comme bon lui semble.

Si le lot n'a pu être remis au gagnant plus de deux mois après le tirage au sort (échec de la vérification d'identité, courrier retourné à l'organisatrice avec la mention NPAl etc), les lots seront réputés abandonnés et resteront acquis à Jardiland. Aucune démarche ne sera faite à l'égard des perdants.

3. Dotations exceptionnelles

A titre exceptionnel, la dotation peut être améliorée. Le cas échéant, les panélistes en seront informés via une mention dédiée dans le mail de l'enquête concernée.

Pour ces tirages au sort exceptionnels, la dotation peut être doublée, que ce soit en nombre et/ou en valeur unitaire.

Ainsi, lors de ces tirages, jusqu'à vingt (20) cartes cadeaux Jardiland d'une valeur commerciale unitaire de cent (100) €, peuvent être mises en jeu.

Les conditions de participation et les modalités de mise à disposition des lots restent inchangées.

6.3 Dépôt et consultation

Les conditions générales sont déposées auprès de la SCP DENJEAN-PIERRET et VERNANGE, huissiers de justice à TOULON et consultable sur le site de l'étude : www.etude-huissier.com

Elles sont consultables sur le site internet :

https://csp-analysis.sphinxonline.net/jardiland/images/Conditions%20g%C3%A9n%C3%A9rales_panel.pdf

6.4 Contestations

La participation à ces tirages au sort implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales, et les participants renoncent à toute contestation à ce titre.

En aucun cas, CoSpirit et Jardiland ne pourront être tenus responsables du délai de mise à disposition du (des) lot(s) ou en cas d'impossibilité pour le(s) gagnant(s) de bénéficier du (des) lot(s) pour des circonstances hors du contrôle de l'organisatrice ou du mandant.

CoSpirit et Jardiland déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

CoSpirit et Jardiland se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans les présentes conditions générales ou aura tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu à obtenir un quelconque lot gagnant.

6.5 Modification

CoSpirit et Jardiland se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou une partie du jeu, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

6.6 Frais

La participation au tirage au sort ayant lieu uniquement par Internet et en considération de l'état actuel des offres de services, lesquelles s'effectuent sur une base forfaitaire, il est expressément convenu que toute participation au tirage au sort ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement au service du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage en général et que la participation au tirage au sort n'occasionne a priori aucun frais supplémentaire.

Le participant subissant néanmoins des frais supplémentaires à l'occasion de sa participation au tirage au sort peut transmettre par écrit une demande de remboursement à l'organisatrice.

La demande est à transmettre par écrit à l'adresse suivante : PANEL ENQUETE JARDILAND – CoSpirit 33, Cours de Verdun Récamier 69002 Lyon. Elle doit impérativement préciser le jour et l'heure exacte de la connexion, comprendre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile, ainsi qu'un RIB.

À l'issue du contrôle de ces éléments et de la qualité de panéliste du demandeur (aucune demande de remboursement pour le compte d'une autre personne ne sera acceptée), le remboursement sera effectué par virement bancaire dans la première quinzaine du mois suivant celui de la réception de la demande. Le virement reçu comprendra les frais de connexion sur une base forfaitaire de 0,76 centimes d'euros, ainsi que la valeur du timbre employé pour transmettre la demande, sur la base d'un courrier de 20 g transmis sans délai prioritaire.

Articles 7 données personnelles

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre des présentes font l'objet de traitements informatisés pour le compte de la société Jardiland, responsable du traitement. Ces traitements sont fondés sur l'exécution du contrat en vertu duquel vous vous engagez à participer au

panel ou sur votre consentement. Elles sont destinées uniquement à Jardiland ainsi qu'à ses sous-traitants et partenaires intervenant dans la gestion du panel, notamment la société CoSpirit.

Les traitements ont pour finalité de :

- Permettre votre inscription au panel d'enquête,
- Gérer vos participations aux enquêtes et le cas échéant aux tirages au sort,
- Gérer et animer le panel,
- Lorsqu'un tirage au sort est organisé, déterminer les gagnants et transmettre la liste à Jardiland pour remise des lots,
- Réaliser des contrôles de cohérence des réponses,
- Permettre l'élaboration de statistiques pseudonymisées pour la restitution des résultats à Jardiland.

Pour plus d'information, voir la [politique de confidentialité](#) également accessible depuis les bas de mail d'inscription au panel et d'enquêtes.

Article 8 réclamation - médiation

Pour toute réclamation ou interrogation relative au déroulement d'une enquête, ou plus généralement, à l'application des présentes conditions générales, la société CoSpirit se tient à la disposition du panéliste aux coordonnées suivantes : paneljardiland@panelcospirit.com

Le service client de Jardiland peut également être contacté aux coordonnées suivantes : <https://www.jardiland.com/contact/email>

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, il est rappelé que les différends qui viendraient à se produire à propos des présentes conditions générales pourront être soumis gratuitement à la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Article 9 indépendance des clauses

La nullité éventuelle d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leurs effets.

Article 10 loi applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Tout litige relatif aux présentes sera exclusivement soumis aux juridictions françaises.